- Art. 2. Le ministère de la santé est réorganisé et remplacé par un ministère de la santé assisté d'un secrétariat d'Etat aux affaires sociales.
- Art. 3. Le ministère des transports et de la pêche et le secrétariat d'Etat à la pêche sont réorganisés et remplacés par un ministère des transports et de la pêche assisté d'un secrétariat d'Etat à la pêche et aux transports maritimes.
- Art. 4. Le ministère du travail et de la formation professionnelle et le secrétariat d'Etat à la formation professionnelle sont réorganisés et remplacés par .
  - un ministère du travail.
  - un ministère de la formation professionnelle,
- Art. 5. Le ministère de l'information et de la sulture et le secrétariat d'Etat à la culture et aux arts populaires sont réorganisés et remplacés par :
  - un ministère de l'information,
  - un ministère de la culture.

- Art. 6. Le secrétariat d'Etat à l'enseignement secondaire et technique, précédemment rattaché au ministère de l'enseignement et de la recherche scientifique, est rattaché au ministère de l'éducation et de l'enseignement fondamental.
- Art. 7. Il est créé, auprès du premier ministre, un secrétariat d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative.
- Art. 8. Le poste de vice-ministre de la défense nationale chargé du soutien et des industries militaires est supprimé.
- Art. 9. Les structures du Gouvernement, autres que celles précitées, demeurent inchangées.
- Art. 10. Il n'est pas dérogé aux dispositions de l'article 12 du décret n° 80-175 du 15 juillet 1980 susvisé.
- Art. 11. Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 12 janvier 1982.

Chadli BENDJEDID.

Décret n° 82-17 du 12 janvier 1982 portant composition du Gouvernement.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-5° et 7° et 113, 114 et 115;

Vu le décret n° 82-16 du 12 janvier 1982 portant réaménagement des structures du Gouvernement;

## Décrète :

Article 1er. — Sont nommés en qualité de :

Mohamed BENAHMED ABDELGHANI
Boualem BENHAMOUDA
Mohamed Seddik BENYAHIA
M'Hamed YALA
Boualem BAKI
Ahmed Taleb IBRAHIMI
Said AIT MESSAOUDENE
Abdelmadjid ALAHOUM
Sélim SAADI
Salah GOUDJIL
Abderrezak BOUHARA
Mouloud OUMEZIANE
Ghazali AHMED ALI
Chérif KHERROUBI
Abdelhak Rafik BERERHI
Belkacem NABI
Brahim BRAHIMI
Abdelhamid BRAHIMI
Djelloul Bakhti NEMMICHE